53me Année — Nouvelle série — No 56 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 3 francs SAMEDI 15 FEVRIER 1947.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an, 135 francs
C. C. P. Marseille 156-36
Téléphone 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 10 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

Conseil Municipal de Sisteron

Le 5 février 1947, à 21 h., le Conseil Municipal de la Ville de Sisteron s'est réuni dans la salle des séances, sous la présidence de M. Raoul Bouchet, premier adjoint.

Après avoir adressé ses vœux de prompt rétablissement au Maire absent, le président de séance demande à l'Assemblée que le conseil municipal soit réuni plus souvent pour pouvoir règler les affaires courantes et qu'en l'absence du maire ou à défaut, les adjoints puissent faire les convocations.

Après discussion, à l'unanimité, il est décidé que le conseil municipal se réunira, en principe, la première semaine de chaque mois, pour des raisons urgentes il pourra être convoqué en séance extraordinaire.

Sur l'intervention de M. Jules Girand, il est demandé que les commissions compétentes soient réunies plus souvent. M. Gaston Chautard demande que les conseillers municipaux désireux de faire une intervention, la fasse inscrire à l'ordre du jour avant la séance.

MISE EN ADJUDICATION DU BALAYAGE MUNICIPAL.

M. le président fait connaitre au conseil que l'adjudication du balayage de la ville et de l'enlèvement des ordures arrive à expiration le 28 février 1947. Il donne ensuite lecture du cahier des charges de l'adjudication pour la période du 1er mars 1947 à fin février 1948, et prie le conseil de vouloir bien en délibérer.

Le conseil, après en avoir délibéré approuve le cahier des charges du balayage de la ville et de l'enlèvement des ordures ménagères pour la période du 1er mars 1947 à fin février 1948 ; duquel il sera procédé le jeudi 20 février prochain à quatorze heures trente à la mairie, à la mise en adjudication à la chandelle et au rabais, sur la mise à prix de 225.000 francs. Dans le cas où aucune offre ne serait faite, le conseil autorise le maire et la commission à procéder demi-heure après à une nouvelle mise en adjudication par appel d'offres sous pli cacheté, à laquelle ne seront admises que les personnes dûment agréées par la commission. Ce prix maximum annuel alloué au concessionnaire ne devra en aucun cas être supérieur à la somme fixée par la commission. Le conseil donne pleins pouvoirs à M. le maire pour signer tous marchés utiles. Le conseil désigne MM. Vézian et Chautard Gaston, comme membres de la commission.

M. Gallissian demande qu'une étude soit faite par la commission des Travaux et la commission des Finances pour que le balayage de la ville soit faite en régie directe.

DEMANDE DE REFECTION DU CADASTRE.

Sur la demande du président, le conseil municipal émet le vœu que soit procédé à la réfection du cadastre et en signale le caractère d'urgence du fait que la Ville est sinistrée.

INSTALLATION D'UN CENTRE D'APPRENTISSAGE AU COLLEGE DE GARÇON.

Le président fait connaitre à l'assemblée qu'il y a un projet d'établissement d'un centre d'apprentissage au collège Paul Arène. Devant la nécessité pour la ville de la création de ce centre, le conseil décide que deux membres de la commission des Travaux et deux membres de la commission des Finances se mettent en rapport avec les intéressés et leurs donnent pleins pouvoirs.

PRIX DE PENSION DES MAITRESSES D'INTERNAT AU COLLEGE MODERNE.

Sur le rapport de Mlle Ferrand, le tarif proposé et approuvé par le comité de patronage est de 47 francs par jour. Tarif aligné sur celui pratiqué à Digne.

CAUTIONNEMENT DES REGISSEURS DE RECETTES.

Devant l'insuffisance de renseignements, cette question est renvoyée à une séance ultérieure.

LEGS TOURRES.

Le président après avoir donné lecture d'une lettre du notaire chargé du Legs Tourrès, le conseil municipal décide de l'accepter.

MAGASINS TEMOINS.

Après un court rappel du président sur la future mise en marche des magasins témoins, M. Gallissian donne lecture d'une lettre des Coopérateurs de France. M. Goirand demande au conseil d'appuyer la société les coopérateurs de France.

Le président donne alors la liste des commerçants de la ville qui se mettent à la disposition de la municipalité pour être magasin témoin (un par corporation). M. Thélène demande que soit lu au conseil la lettre de la société « Casino » et celle de la « Société Economique ». Lecture faite par le président.

Après discussion, le président donne lecture de la circulaire ministérielle, en date du 7 janvier 1947, demandant la désignation des membres du conseil municipal devant figurer à la commission d'assainissement et désigne ses six représentants : MM. Brémond, Giraud, Peloux, Louis et Gallissian, Mlle Ferrand. M. Thélène demande que la circulaire pour la création des magasins témoins soit diffusée par voie de presse.

ANNULATION D'UN BULLETIN DE RECETTE. TAXE ABATAGE.

Délibération est prise en vue de cette annulation, après exposé du président. M. le président fait connaitre au conseil, que par suite du recouvrement des taxes d'abatage par le service des contributions indirectes, à dater du 1er décembre 1946, un bulletin de recette établi par le préposé de l'abattoir et transmis au receveur municipal, fait double emploi et doit être annulé pour le montant des sommes encaissées par le service précité. Après avoir entendu cet exposé, le conseil décide l'annulation d'une somme de 17129 frs. comprise dans le bulletin de recette des taxes d'abatage du 1er au 31 décembre 1946 s'élevant à la somme totale de 18.269.

OCCUPATION D'UNE TERRASSE A LA FONTAINE RONDE.

Le président met le conseil au courant d'une demande de réfection d'une terrasse, sise à la fontaine ronde, en mauvais état, que le locataire désire faire réparer, et dont il redemande la location. Après discussion il est convenu que le bail pourra se faire d'année en année, et que pour éclairer le lavoir situé au dessous de cette terrasse le locataire devra adapter une lampe électrique qui brulera continuellement depuis l'heure du levet jusqu'à l'heure du coucher du soleil.

SUBVENTION pour le COURRIER St-GENIEZ - AUTHON - SISTERON

Le président met le conseil au courant d'une demande de subvention que la ville de Sisteron pourrait faire pour la bonne marche du courrier St-Geniez, Authon, Sisteron.

Après avis de la commission des Finances, le conseil est d'accord d'allouer une somme de 2.000 francs annuelle à ce service automobile et que cette subvention sera imputée au chapitre 18 art. 7 du budget de la commune ouvert pour « subventions aux services automobiles ».

DEMANDE DE VENTE D'UNE COUPE DE BOIS.

Le conseil est mis au courant d'une demande de vente d'une coupe de bois sise au lieu dit « Bois Crompas ». Le conseil accepte cette demande et demande que le maire se mette en rapports avec le service des Eaux et Forêts intéressé.

DEMANDE D'AUGMENTATION DE TAXE VENTE AU DETAIL

Le conseil désireux de faire face aux dépenses budgétaires décide de porter de 1 franc à 1 fr. 50 pour o o la taxe locale sur les ventes au détail créée par délibération du conseil du 26 novembre 1943 à la suite de la suppresion des taxes d'octroi et celà à compter du 1er avril 1974.

REVISION des DROITS de PLACE

Le conseil décide de modifier comme suit les droits de place pour la ville. Ce droit qui était fixé par arrêté municipal approuvé le 7 aout 1946 et égal à cinq francs le mètre carré et par jour, sera porté à 15 frs. à compter du 1er avril 1947. Pour les saltimbanques aux gros métiers, tels que théâtres, cirques, ménageries, panoramas ou tout autre spectacle de ce genre, le maire est autorisé à fixer un prix forfaitaire suivant l'importance du terrain occupé et la durée du séjour.

DEMANDE D'OCCUPATION D'UNE PARTIE DE LA COUR DU COLLEGE PAUL ARENE.

Après avoir pris connaissance d'une demande formulée par un commerçant de la ville en vue de la location d'une partie de la cour du collège Paul Arène, le conseil refuse cette location du fait que le collège va devenir un centre d'apprentissage accéléré.

DEMANDE D'AUTORISATION de COUPER UN PLATANE EN FACE DU CAFE « La Potinière ».

Le conseil refuse l'autorisation de couper un arbre sur l'avenue de la gare, cette décision ayant été prise lors de la dernière séance. Par contre, il émet le vœu que le platane sis au carrefour, avenue Bertin, route de Marseille, servant de sens giratoire soit signalé de jour comme de nuit.

DEMANDE D'AUGMENTATION DE L'HEURE DE MUSIQUE.

Le conseil décide de porter le prix de l'heure accordée au chef Izard, à parité avec celui fixé par l'académie, mais il sera fait les retenues d'usage et celà à compter du 1er avril 1947.

INDEMNITE DE RESIDENCE AUX INSTITUTEURS NON LOGES

Mlle Ferrand fait connaitre au conseil qu'il est dans la nécessité de donner une indemnité de résidence aux instituteurs non logés. Après discussion et devant l'insuffisance de renseignements, le conseil décide le renvoi de cette question à une autre séance.

RECTIFICATION DE L'INDEMNITE DE RESIDENCE AU PERSONNEL COMMUNAL

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le préfet, faisant connaître que par suite d'une erreur de calcul, l'indemnité forfaitaire de cherté de vie allouée par délibération des 19 novembre et 23 décembre 1946 au personnel communal dont les rémunérations sont inférieures à 35.000 frs. n'est pas conforme aux prescriptions des circulaires ministérielles et qu'il y a lieu de reconsidérer cette question. De même le conseil fixe le traitement et les indemnités allouées à dater du 11 décembre 1946 à Madame Veuve Garcin Pauline, bonne chargée des travaux de cuisine au collège moderne de jeunes filles en remplacement de Madame Veuve Calcia Marie, démissionnaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président avant d'examiner les dossiers d'assistance en séance privée, demande à l'Assemblée si elle n'a pas quelques questions à poser.

Mlle Ferrand donne lecture d'une lettre de la Directrice du Collège Moderne.

M. Goirand demande que le préau de l'école de la Baume démoli par le bombardement soit rétabli et que le service de la reconstruction en soit avisé.

M. le président fait connaitre qu'il y aurait projet d'édification d'un nouveau centre d'abatage à Sisteron.

M. Bouchet met au courant le conseil sur l'installation d'une marquise au café Galvez, sis rue de Provence, sans demande d'autorisation au préalable.

M. Chaix demande qu'un vœu soit émis pour l'installation de l'usine électrique au pont du Buêch.

M. Thélène demande que notre député Girardot se documente sur la marche de notre projet d'urbanisme.

Sur l'intervention de M. Giraud Jules, la question de la station de pompage est abordée. Il est à regretter que pour une affaire si importante, la commission des Travaux ainsi que les adjoints n'aient pas été convoqués et décide qu'il en sera tout autrement à l'avenir...

Chronique Musicale

Disons bien vite, chers amis, que tous les instruments n'eurent pas, comme le violon, la chance de rencontrer si vite leur forme parfaite. Deux d'entre ceux qui tiennent aujourd'hui une place « vedette » dans notre matériel sonore : le piano et l'orgue, étaient loin d'avoir, à l'époque, leur totale perfection.

Si, bornant notre brève étude à ces deux instruments nous les examinons durant la Renaissance, nous constaterons que, infiniment moins réduits de dimensions, moins simples de structure, et donc beaucoup plus soumis que le violon à ces dures lois mécaniques dont nous parlions ils en sont, malgré cela, parvenus à un stade de leur développement qui leur permet déjà de valoir par eux-mêmes.

Et, mes chers Amis, puisque, dans notre monde amer et las, nous avons bien peu l'occasion de dilater notre cœur par l'enthousiasme, offrons-nous une halte paisible de quelques instants pour saluer l'orgue, instrument royal, étonnante merveille qui, au bout de 20 siècles de lente élaboration, sort aujourd'hui de la douce pénombre des Eglises pour vivre à l'éblouissante lumière des salles de concert.

Oh, je sais, chers amis, que je vais une fois de plus, avoir l'air de perdre le fil ! — Non, nous ne laissons pas la Renaissance et le chant choral. Mais aussi, est-ce ma faute, si l'Histoire de la Musique est pleine de splendeurs, splendeurs ignorées par la majorité d'entre vous ? Alors, ne m'en veuillez pas, si cheminant, en dépit de ma ferme volonté d'aller rapidement d'un point à un autre, je suis vivement tentée de vous faire partager mon admiration pour tant de beautés qui, au bord de notre route, attendent nos hommages.

Vous me permettrez donc, j'espère, de vous dire, bientôt et brièvement, quelques mots sur les origines de l'orgue et les nouvelles destinées de ce bel instrument.

Henriette BONTOUX.

- SPORTS -

SISTERON-VELO

Sisteron bat A. S. D. B. Valentine de Marseille par 3 buts à 2.

150 spectateurs environ sont présents pour assister à ce match — les absents ont eut tort car ils auraient assisté à une belle partie. —

Ce championnat de première division commence à prendre de l'intérêt, si nos joueurs veulent l'année prochaine être en promotion, il faut qu'ils donnent toute leur ardeur et leur volonté pour pouvoir se hisser au moins à la seconde place de ce championnat. Nos joueurs l'ont bien compris et dimanche dernier, ils nous ont montré ce dont ils sont capables.

A l'appel de l'arbitre officiel, M. Vassard — qui a d'ailleurs dirigé la partie d'une façon impeccable — les équipes pénètrent sur le terrain. Signalons en passant que depuis quelques temps, l'équipe Sisteronnaise possède un équipement complet et qu'elle se présente tous les dimanches dans une tenue impeccable, ce qui est tout à l'honneur des dirigeants qui ne ménagent ni leur temps ni leur peine.

Malgré un terrain lourd, la partie débute vite et les dix premières minutes de jeu sont à l'avantage des locaux qui manquent quelques belles occasions de marquer. Les visiteurs se reprennent et ouvrent le score. Les équipes donnent à fond, et après des montées et des descentes de belles factures, le club local réussit à égaliser. La partie est de plus en plus intéressante, les goals sont à l'ouvrage et font de superbes arrêts qui déchainent des applaudissements. Sur une attaque, les visiteurs marquent un second out et la mi-temps arrive sur le score de 2 à 1 en faveur de Marseille.

A la reprise, les Sisteronnais veulent égaliser. Après avoir amorcé plusieurs attaques ils réussissent un deuxième but. Egalité partout.

Le ballon va d'un camp à l'autre. Les défenses sont intraitables. Nos joueurs chootent puissamment dans les buts adverses. Alors que le goal visiteur est battu, un joueur de Marseille l'arrête avec les mains. Un pénalty sanctionne cette faute. Ce pénalty est transformé magistralement et permet à Sisteron de prendre l'avantage. Il ne reste plus que 11 minutes de jeu. Sisteron joue la défensive. L'arbitre accorde un coup franc contre Sisteron qui ne donne aucun résultat puisque ce choot est dévié en corner. La fin est sifflée.

M. Vassart arbitra d'une façon impartiale, il fut aidé dans sa tâche par la correction des joueurs — ce qu'il faudrait toujours — et la sportivité du public.

—:—

SPORTS. — Demain dimanche 16 février, sur le stade Municipal, en championnat de première division de Provence, match de foot-ball entre les équipes de l'A. S. de Forcalquier et Sisteron-Vélo.

Coup d'envoi : à 14 heures.

En lever de rideau les réserves de ces deux équipes se rencontreront en un match amical.

—:—

Il est regrettable — maintenant que la cloture existe en partie — de voir des gens peu sportifs, qui

© VILLE DE SISTERON

se font remarquer, — regardent le match, en se placant sous les arbres de la route de Noyers, au dessus des baraques. Il serait souhaitable que ces personnes montrent un peu plus de bon sens et de sportivité et qu'ils fassent, comme tout le monde, qu'ils passent à la caisse.

PEDALE SISTERONNAISE

CYCLISME. — La saison va ouvrir, le 16 mars à Sisteron par la course de classement du club. Le parcours sera celui du premier pas Dunlop régional qui sera patroné par « Rouge-Midi », et dont nous reparlerons avec plus de détail.

Voici l'itinéraire. — Départ Sisteron, Le Poet, Montéglin, Laragne, Les Armands, Sisteron, Saint-Auban, Château-Arnoux, Sisteron (arrivée).

Après un hiver très long ou nos hommes sont restés inactifs, qui sera le vainqueur ? Un jeune qui monte et qui aura la faveur des pronostics Léone Thomas ; Mario dont ce sera la première avec les chevronnés, Tourniaire, ainsi que les débutants Badet, David, etc..

ALLO ! Allo !... Ici 178 !...
AUTOS — MOTOS — VELOS
MACHINES A COUDRE
Atelier de Mécanique Générale
POUR TOUS TRAVAUX
de Réparation de construction
et de transformation
Allez chez... ROME
Rue Saunerie — SISTERON

Traitez vos arbres fruitiers en hiver

Plus de kermes, ni de cloque sur le pêcher, un traitement au cuivre supprimé.

Des fruits sains sur des arbres propres, grâce à :

Superelgetol de Georges Truffaut

Traitement efficace, économique, le plus facile à effectuer des traitements d'hiver des arbres fruitiers.
A lui seul il détruit à la fois, les mousses, les lichens, les insectes, leurs œufs, leurs larves et les germes de toutes les maladies cryptogamiques.

Adressez-vous en toute confiance à l'agence régionale des Laboratoires Georges TRUFFAUT, dont le siège est à la Société :

« Tout pour le Fruit »
Moulin de la Cazette — Tél : 15
—o— SISTERON —o—
qui se fera un plaisir d'étudier vos cas particuliers pour tout ce qui concerne la production et l'emballage de votre fruit.

MARIAGES riches et toutes situations.
Nombreux partis sérieux p. dames, cult. ouvr. empl. Ecr. Mme PHILIPPE, 20 r. Camélinat, St-ETIENNE (Loire). j. t.

HERNIE
CHUTE de MATRICE de l'ESTOMAC et du REIN - VARICES
Contention totale garantie par
R. COSSET de Paris Spécialiste
Orthopédiste qui recevra de 9 à 3 h à
SISTERON, lundi 17 février, Hôtel des Acacias.
ORAISON, mardi 18, Hôtel Nègre.
LES MEES, mercredi 19, H. Barras
MANOSQUE, samedi 22. H. Pascal.
Cabinet Régional, 10, Rue Amiral de Grasse — Nice — sur rendez-vous.
ORTHOPEDIE - PROTHESE

ARBORICULTEURS !
pour toutes vos plantations adressez-vous aux
PEPINIERES du BUECH
MISON (Basses-Alpes)
Scions et Quenouilles de Poiriers et Pommiers disponibles.
Catalogue et Prix sur demande.

BETTERAVES fourragères à vendre.
Prix très avantageux.
S'adresser à la Coopérative Agricole d'Approvisionnement de la région de Sisteron, 4 rue Mercerie.

Chronique Locale et Régionale

AVIS. — Les abonnés au *Sisteron-Journal* dont l'abonnement expire courant février sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas subir d'interruption dans la réception du journal.

QUADRILLE SISTERONNAIS. — Nous apprenons avec plaisir que répondant à l'aimable invitation adressée par le Comité des Fêtes de Menton à Madame Massot-Devèze, notre pittoresque groupe folklorique, le quadrille Sisteronnais va partir ce samedi pour participer à la fête du Citron à Menton.

Cette célèbre fête qui avait lieu chaque année vers cette époque et constituait une des manifestations les plus intéressantes de la Côte d'Azur — avait été interrompues pendant la pénible période de l'occupation étrangère.

Invité déjà avant la guerre, le quadrille y avait eu un grand succès. Souhaitons que notre jeunesse d'aujourd'hui maintienne à son tour, la la brillante réputation de ses devanciers et continue à faire ainsi pour notre pays et notre ville, la meilleure des propagandes.

Tous nos vœux de succès accompagnent à Menton le Quadrille Sisteronnais et la Fanfare du Boumas.

CARNAVAL D'AIX

A l'occasion du Carnaval d'Aix du Dimanche 16 février, un service de car fonctionnera avec l'horaire suivant :

Départ de Sisteron (Café de Provence) le 16, à 8 heures. — Départ d'Aix, le 17, à 1 heure.

Se faire inscrire chez M. P. Bués.

CANAL DE SAINT-TROPEZ. — Les co-arrosants sont invités à assister à la deuxième séance de l'Assemblée générale qui aura lieu demain dimanche 16 février, à 14 heures à la mairie. Questions très importantes à l'ordre du jour.

Le présent avis tient lieu de convocation.

LE PLUS BEAUX CHOIX DE LUSTRES
—:—
C. FIASTRE
22, Rue Saunerie — SISTERON
Baisse 10 %
Magasin ouvert jeudi, Samedi et jours de foire

AVIS aux agriculteurs. — L'Ingénieur en chef, directeur des Services agricoles des Basses-Alpes, informe les agriculteurs que le contrôle des lois sociales est devenu indépendant et qu'en conséquence il est complètement détaché de ses services.

RATIONNEMENT des chaussures. — La Préfecture communique : Par décision du répartiteur chef de la section du cuir, le ticket-lettre A-P de la carte de textile E, modèle 1946 est valable pour l'acquisition, directement chez les détaillants, d'une paire de chaussures « usage-ville », enfant, garçonnet, filette ou cadet grande-filette, suivant la pointure de l'enfant.

Les tickets-lettres C3 des cartes textiles ancien modèle sont périmées pour le consommateur depuis le 31 janvier 1947.

IL A ETE PERDU

un sac de grives sur le parcours place du Tivoli - Rue Saunerie.

Prière rapporter sac vide chez Chauvin — vins — Sisteron.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE. — Une distribution d'huile de foie de morue, don de la Croix-Rouge Canadienne, sera faite pour les enfants, jeudi 20 février, de 14 à 16 dans l'ancienne chapelle des religieuses Trinitaires, rue du Jalet, No 5. Prière d'apporter une bouteille d'un litre et 10 francs pour frais de transport.

AVIS aux Contribuables. — Les contribuables sont prévenus que l'inspecteur des Contributions Directes recevra lundi 17 février 1947 de 10 heures à midi à la Mairie de Sisteron, où il se tiendra à leur disposition pour recevoir leurs déclarations et réclamations et leur fournir tous renseignements concernant les Contributions Directes.

BONS de pneus et chambres à air vélos. — Une liste de bénéficiaires de bons de pneus et chambres à air pour vélos et vélomoteurs, est affichée dans le hall de la mairie. Prière de retirer les bons au plus tôt. Il est rappelé que les demandes pour le mois suivant sont reçues du 10 au 20 de chaque mois.

SAPEURS - POMPIERS. — La subdivision des sapeurs-pompiers de Sisteron, remercie M. Audibert Firmin, épicier, rue Droite, ainsi que M. Grilleret, boulanger, au Poët, qui ont bien voulu verser à la caisse de secours, la somme de 200 francs chacun. Nos vifs remerciements.

FOIRE. — Après-demain lundi se se tiendra la foire de Carnaval ; autrefois elle était d'une importance capitale, par ses préparatifs de la veille du mardi-gras. Aujourd'hui elle vaut ce qu'elle vaut. Si la chandeleur nous permet de beaux jours souhaitons pour lundi une belle journée.

ELECTIONS des membres des Conseils d'Administration des organismes de Sécurité Sociale — Avis aux Employeurs. — Tous les employeurs (de nationalité Française ou étrangère) de personnel non agricole, sont priés de retirer, au Secrétariat de la mairie, les fiches nécessaires à la confection des listes électorales en vue de l'Election des membres des Conseils d'Administration des organismes de Sécurité Sociale. Les imprimés dument remplis seront retournés au secrétariat de la mairie dans un délai de quinze jours.

Spectacles de la Semaine :

VARIETES-CINEMA — Actualités Documentaire et un grand film
SYLVIE et le FANTOME

Demain Dimanche, à 21 heures et Lundi, en matinée, grand bal, avec le Mélodia-Jazz.

Mardi-Gras, à 15 heures, bal d'enfants costumés, 10.000 frs. de prix.

A 21 heures, grand bal masqué à minuit, élection de la Reine de Sisteron.

CASINO - CINEMA. — Actualités Documentaire et un grand film
MADAME VEUT UN BEBE

Lundi, Mardi, et Mercredi, en soirée seulement :
LE ROSIER DE Madame HUSSON
A l'entr'acte : Attractions

ETAT-CIVIL

du 7 au 14 février 1947

NAISSANCES

Renée Henriette Monique Pesce, avenue de la gare. — Mireille Gabrielle Thérèse Chevaly, avenue de la gare.

MARIAGES

Roger Albert Fernand Ravel, garçon boucher à Sisteron, et Dolorès Pérez, sans profession, domiciliée à Vaulx-en-Velin.

Robert Ernest Henri Carvi, avocat à Nice, et Jehanne Josette Marie Beaume, sans profession à Sisteron.

DÉCÈS

Joseph Jean-Baptiste Roubaud, 70 ans, quartier de Parésous. — Noel Lazare Clément, 85 ans, rue Saunerie — Baptistine Bonnet, veuve Foglio, 84 ans, rue Fond Chaude.

DÉCÈS et REMERCIEMENTS

Valernes — Sisteron.

Monsieur Joseph Latil, de Valernes ses enfants et petits enfants, les famille Simon, Ponsi, Orsoni, Magnan, Bonnet, Givaudan, Bayle, ont la douleur de faire part du décès de

Mme Léona LATIL, née Magnan

survenu à Valernes le 9 février 1947, dans sa 64e année et remercient les parents et amis qui ont assisté nombreux aux obsèques qui ont eu lieu le 10 février. Priez pour elle.

DE GARDE cette SEMAINE :
Pharmacie Charpenel.
Docteur André.

LA GAULE SISTERONNAISE. — La société de pêche « La Gaule Sisteronnaise » a tenu sa séance annuelle le vendredi 7 février.

Le compte rendu financier a été donné par le bureau et la situation générale a été exposée.

Aprés démission de son président, la société a procédé à l'élection d'un nouveau bureau, celui-ci est formé de :
Président d'Honneur : M. J. Esmieu.
Président actif : Albert Lagarde ;
Vice-présidents : MM. Bouveris et Heyriès ;
Secrétaire : M. Michel ; secrétaire adjoint : M. E. Biboud ; Trésorier : M. A. Latil ; trésorier adjoint : M. Bonnet ; Membres de la commission MM. Boccaron, Scala, Chabaud, Arnaud, Jullien, Miletto.

Ensuite, la question des taxes a été abordée, le prix du permis a été fixé à 100 francs et 260 francs.

Pour l'alevinage, la société a envisagé le repeuplement dans les possibilités d'achat d'alevins. La société mettra tout en œuvre à fin que des mesures de repression contre le braconnage soient appliquées.

« La Gaule Sisteronnaise », tient à la disposition de ses membres les cartes de pêche pour l'année 1947, chez M. Latil, faïence, rue droite, et chez M. Bonnet, débit de tabac, rue Mercerie.

MARDI-GRAS. — Qui sera Reine de Sisteron 1947, la première candidate à Miss France. La liste des candidates est ouverte au siège de la Pédale Sisteronnaise, ou au Président du Comité des fêtes M. Paul Michel. La liste restera secrète jusqu'au 18 février. La tenue de soirée ou déguisement seul sera retenue.

Le Mardi-Gras à Sisteron sera des réjouissances pour tous, puisque les tout petits aussi ne seront pas oubliés. 10.000 francs de prix récompenseront les déguisements ainsi qu'un superbe gouter offert à tous les enfants.

Le soir ce sera la féérie avec le grand bal paré et masqué, et les organisateurs sont assurés déjà d'une parfaite réussite, car parait-il l'on ne trouve plus, de costumes de déguisement.

Le mardi-gras 1974 sera un succès de plus pour la Pédale Sisteronnaise.

LIGUE DES DROITS de l'homme et du Citoyen. — Section de Sisteron. — La section de Sisteron s'est réunie le mercredi 5 février 1947 à la mairie. De nombreux camarades étaient présents.

En ouvrant la séance, le président fait l'éloge de Paul Langevin, décédé, président de la Ligue Française des D. de l'H.. La section décide que réponse sera faite à la section de Digne pour le renouvellement du président fédéral muté à Montpellier.

La section a émis plusieurs vœux notamment :

Que les mêmes mesures, c'est à dire la déportation que le gouvernement de Vichy avait pris contre les républicains soient appliquées envers les miliciens et collaborateurs qui cherchent à réorganiser la 5me colonne en France.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les Emballages de la Durance
Société à responsabilité limitée
capital 300.000 francs
Quartier de la Cazette
SISTERON

Suivant acte sous seings privés en date à Marseille du vingt neuf janvier mil neuf cent quarante sept, enregistré à Marseille (H 2), le trente janvier mil neuf cent quarante sept vol. 682 B No 584

Il a été constitué une société à responsabilité limitée régie par la loi du sept mars mil neuf cent vingt cinq.

Cette société a pour objet l'industrie des emballages, le commerce et la représentation de tous produits nécessaires à l'arboriculture, et généralement toutes opérations commerciales, industrielles ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou pouvant contribuer à son développement.

La dénomination sociale est :
LES EMBALLAGES DE LA DURANCE.

Le siège social est fixé à Sisteron, Quartier de la Cazette.

La durée de la Société est de quatre vingt dix neuf années à compter du vingt neuf janvier mil neuf cent quarante sept.

Le capital social est fixé à trois cents mille francs versés en espèces et divisé en trois cents parts sociales de mille francs, toutes entièrement libérées.

La société est administrée par Monsieur Henri SAUVAIRE - JOURDAN, demeurant à Marseille, 5, boulevard Faidherbe, par Monsieur Robert RIFFARD, demeurant à Digne, quartier de la Sèbe, et par Monsieur Aimé RICHAUD, demeurant à Sisteron, en qualité de gérants, aux pouvoirs les plus étendus.

Deux originaux de l'acte précité ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Digne, le six février mil neuf cent quarante sept.

Un des Gérants :
H. SAUVAIRE-JOURDAN.

Ford
Camions disponibles
Pour tous renseignements s'adresser
GARAGE MODERNE
Francis JOURDAN
Avenue de la Gare — SISTERON

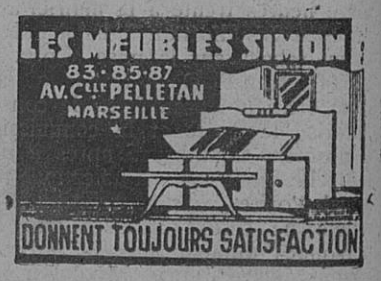

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

Le taux d'intérêt des BONS DU TRÉSOR
vient d'être relevé
Ne laissez pas vos disponibilités improductives
Souscrivez !

TRANSPORTEURS... COMMERÇANTS...
INDUSTRIELS... ENTREPRENEURS...

Pourquoi payer comptant vos achats de camions, camionnettes et matériels industriels, alors qu'un véhicule acheté comptant, c'est un capital employé, tandis qu'ACHETE A CREDIT il se paie en roulant, c'est un CAPITAL CREE.

Pour tous renseignements adressez-vous à

l'A. S. T. I. — ALLEGRE & CHASTEL — t. 2.05, SISTERON

qui, employant la formule VENDRE EN PROVINCE aussi bien QU'A PARIS et grâce à son service spécialisé peut vous faire attribuer dans un temps record, le crédit demandé.

NOUS APPLIQUONS LA BAISSE DE 5 % sur le tarif d'Octobre 1940.

© VILLE DE SISTERON